

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019





# ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,

Ce rapport d'activité est pour moi un peu particulier car c'est le dernier que j'écris. De plus, à la date où il sera lu, ce seront de nouveaux élus qui représenteront l'ensemble des communes et des intercommunalités. Le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz aura lui aussi renouvelé ses instances.

Je veux ici remercier et féliciter tous les élus communaux et intercommunaux qui se sont engagés, pour les six prochaines années, à défendre les valeurs portées depuis sa création en 1947 par le TE63-SIEG, tout en s'adaptant aux évolutions qui nous touchent dans le domaine de l'énergie. Des impulsions, tant vers de nouvelles missions qu'axées sur nos compétences historiques, sont nécessaires pour répondre aux besoins et parfaire les services en faveur des collectivités membres du syndicat. Le TE63-SIEG est un outil que j'ai pris plaisir à présider et je souhaiterais qu'il apporte au moins autant que ce qu'il a pu précédemment apporter à l'ensemble du territoire puydômois.

En revenant sur l'année 2019, elle a été rythmée par nos actions de fond, mêlant historiquement électrification et éclairage public. Les aménagements électriques que nous construisons, en lien avec notre concessionnaire ENEDIS, se doivent d'être durables et ils doivent s'inscrire nécessairement dans le respect des règles d'urbanisation décidées par nos territoires. « Eclairer juste », cette juxtaposition de deux mots simples est parfaitement évocatrice des enjeux de l'éclairage artificiel des espaces publics, auxquels nous répondons quotidiennement par nos savoirs et compétences.

Je ne peux résumer l'action de cette année à ces seules missions et il m'importe évidemment de vous faire part de ma satisfaction quant au déploiement des 20 premières bornes de recharge pour les véhicules électriques, dont les mises en service se sont faites au cours du mois de février 2020. La vente et le dépôt de certificats d'économie d'énergie, la poursuite de l'accord-cadre par un nouveau marché subséquent de 2 ans et 8 mois pour les contrats en électricité dont la puissance est supérieure à 36kVA, les trois réunions des Présidents de l'association TEARA, la participation au congrès de la FNCCR à Nice et l'implication du territoire d'énergie Puy-de-Dôme dans les conventions de transition énergétique pour la croissance verte sont autant de motifs de satisfaction pour cette dernière année civile pleine du mandat, lequel s'est, rétrospectivement, écoulé bien vite !

A l'heure d'écrire ce préambule au présent rapport d'activité, je regrette cependant que nous n'ayons pu faire aboutir avec nos concessionnaires EDF et ENEDIS la rédaction d'un nouveau contrat de concession. En effet, même si notre contrat actuel court jusqu'en 2028, il m'avait semblé opportun et intéressant sur certains points, de moderniser notre action commune par la signature d'une nouvelle convention de concession et ainsi renouveler pour 30 ou 35 ans nos engagements réciproques. Nos travaux à ce sujet ont été intenses, précis, techniques, passionnés même, pour que le territoire puydômois s'arme d'une ambition à la hauteur des enjeux de demain sur la distribution, la production et la fourniture d'électricité. Je laisse aux suivants un socle solide et une ligne directrice clairement dessinée sur ce renouvellement de contrat, en espérant qu'ils trouvent les solutions qui nous ont manquées pour conclure ces travaux.

Je vous souhaite Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, une plaisante lecture de ce rapport d'activité pour l'année 2019 et je ne peux oublier de vous souhaiter une excellente santé.

*Bernard Veissière*  
Président de 2001 à 2020  
territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG



## Un peu d'histoire...

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le TE63-SIEG représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

L'électrification « en surface » des campagnes du Puy-de-Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie entre les années 1923 et 1931. A cette époque, elle était l'œuvre de 146 communes et de 32 syndicats intercommunaux d'électrification qui s'étaient constitués à cet effet. Sous le régime de la concession, 200 contrats de délégation du service public avaient été signés avec des sociétés spécialisées dans la distribution de l'électricité (Compagnie Hydroélectrique d'Auvergne, l'Energie Industrielle...).

Par la suite, l'augmentation des consommations et la nécessité d'interconnecter les réseaux ont amené les sociétés distributrices à se regrouper dans de grandes compagnies nationales, ce qui a abouti à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi du 8 avril 1946).

Face à ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales ont décidé de se regrouper. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, institué par l'arrêté du 14 mars 1947. Il regroupait alors les 32 syndicats mis en place depuis 1923, appelés désormais « primaires » et 120 communes « isolées ». Les arrêtés préfectoraux des 17 juin 1947, 21 juin 1949 et 10 mars 1953 ont officialisé l'adhésion de toutes les autres communes « isolées » au TE63-SIEG. Puis, la révision des statuts en 2007 a entraîné la dissolution des 32 syndicats. Les communes qui en étaient issues ont directement adhéré au TE63-SIEG et se sont regroupées en 28 secteurs intercommunaux.

En 2017, l'intégration de la communauté urbaine de Clermont (future métropole) a conduit le TE63-SIEG à réviser ses statuts, ce qui a conduit à la répartition de l'ensemble des communes dans 14 secteurs intercommunaux.

## LE TE63-SIEG

---

4 - 7

TERRITOIRE  
STRUCTURE/ORGANISATION  
MAITRISE D'OUVRAGE

## LA CONCESSION

---

8 - 17

PATRIMOINE  
USAGERS  
TARIFS  
CONTROLE  
QUALITE

## LES FAITS MARQUANTS

---

18 - 19

CONFERENCE DEPARTEMENTALE  
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE  
GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE  
TEARA  
TRANSITION ENERGETIQUE...

## LES TRAVAUX

---

20 - 26

ELECTRIFICATION RURALE  
ECLAIRAGE PUBLIC  
FACE  
PROGRAMMES  
BUDGET

## LES FINANCES

---

27 - 29

LE SERVICE  
LE BILAN :  
- RECETTES  
- DÉPENSES

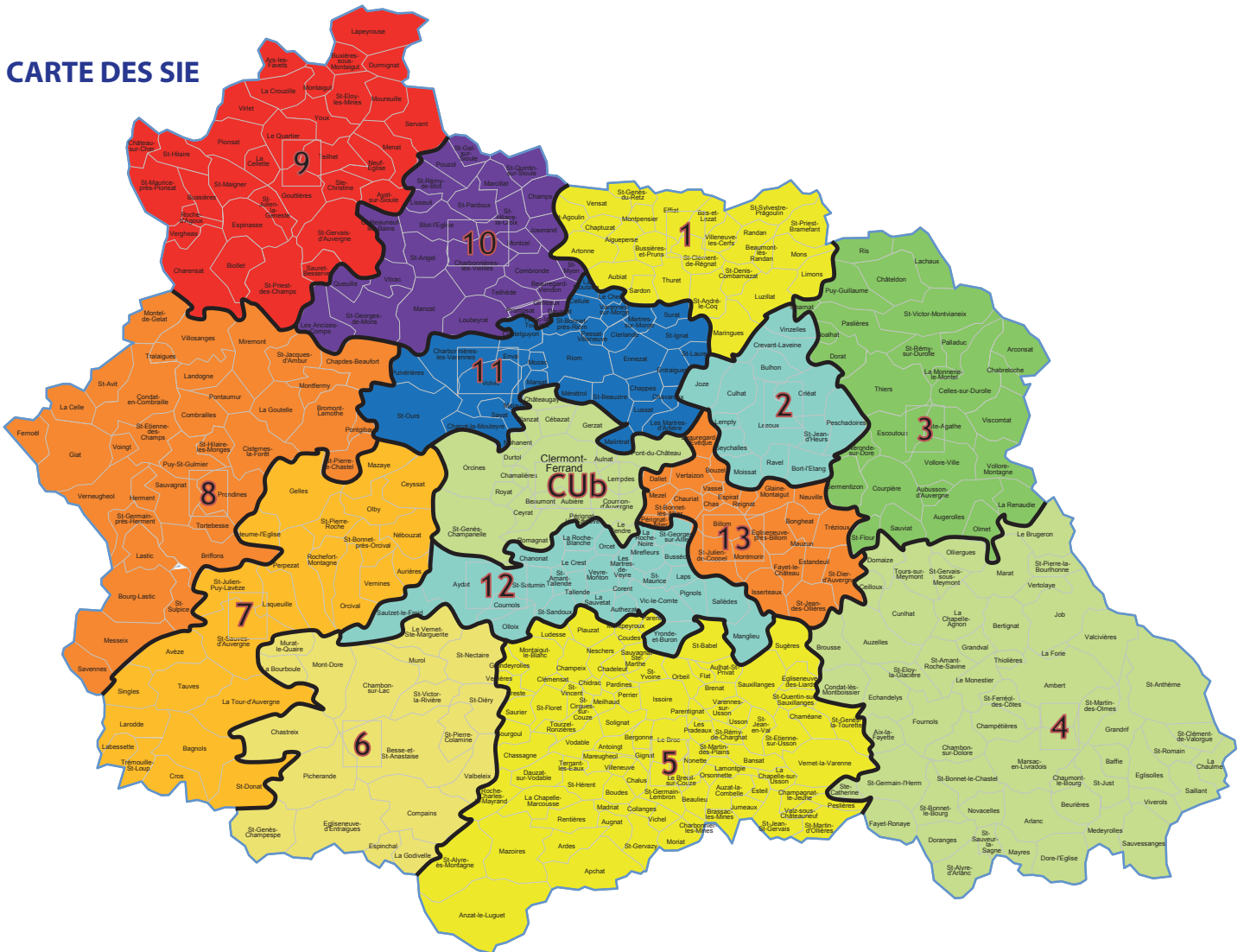
## INFORMATIONS

---

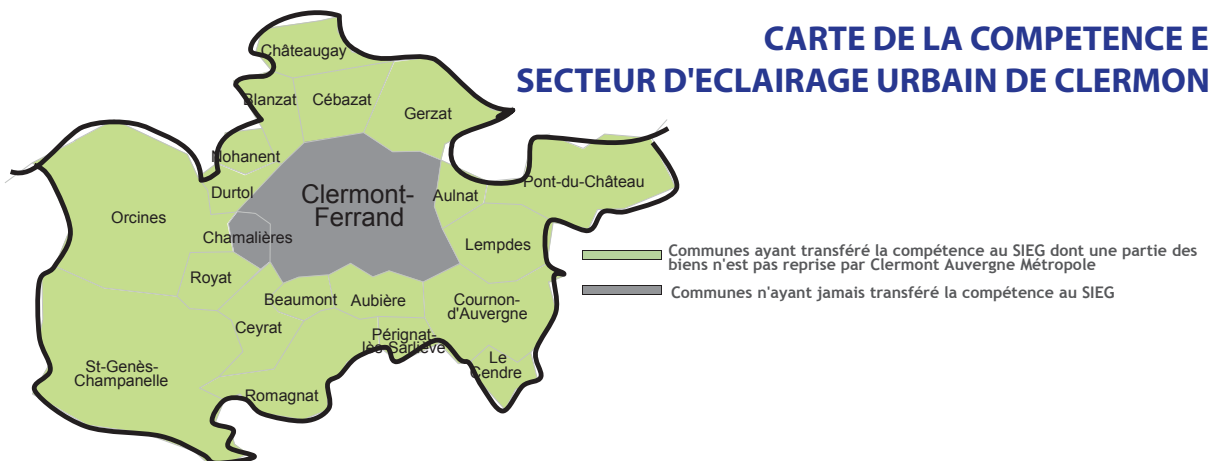
30 - 36

ACTES ADMINISTRATIFS  
AGENDA  
GLOSSAIRE

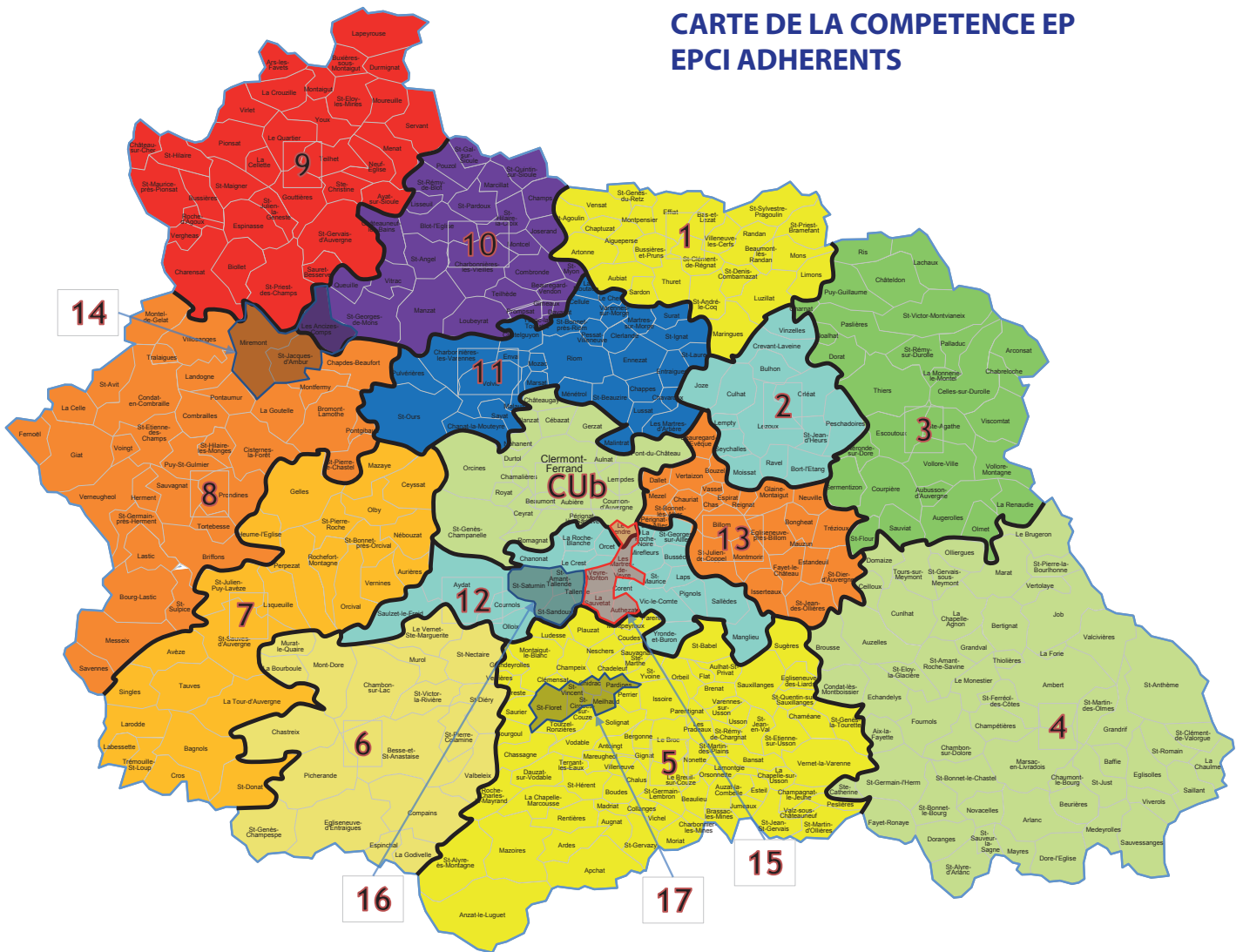
CARTE DES SIE



CARTE DE LA COMPETENCE EP  
SECTEUR D'ECLAIRAGE URBAIN DE CLERMONT



## CARTE DE LA COMPETENCE EP EPCI ADHERENTS



- E.P.C.I. à fiscalité propre :**
- Cub :** Clermont Auvergne Métropole
  - 1 : Plaine Limagne
  - 2 : Entre Dore et Allier
  - 3 : Thiers Dore et Montagne
  - 4 : Ambert Livradois Forez
  - 5 : Agglo Pays d'Issoire
  - 6 : Cté de Cnes du Massif du Sancy
  - 7 : Dômes Sancy Artense
  - 8 : Chavanon Combrailles et Volcans
  - 9 : Cté de Cnes du Pays de Saint Éloy
  - 10 : Combrailles Sioule et Morge
  - 11 : Riom Limagne et Volcans
  - 12 : Mond' Arvene Communauté
  - 13 : Billom Communauté

- Autres E.P.C.I. :**
- 14 : SIRB
  - 15 : SI de Chadieu
  - 16 : SIVOM Région de St Amant Tde / St-Saturnin
  - 17 : SIVOM Couze Pavin

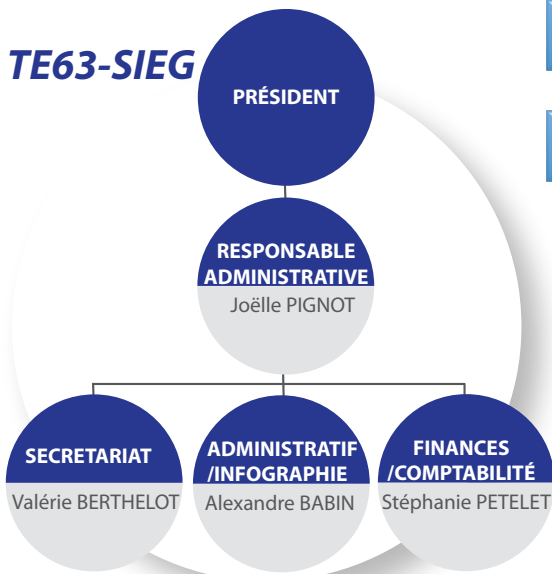
## LE BUREAU

<b>Bernard VEISSIERE</b> Président	Christian MELIS Vice-Président
Monique BONNET Vice-Présidente	Jean-Michel VARGAS Vice-Président
Jacky BOUKHALFA Vice-Président	Alain HAUTIER Secrétaire
Sébastien GOUTTEBEL Vice-Président	Pierre METZGER Secrétaire

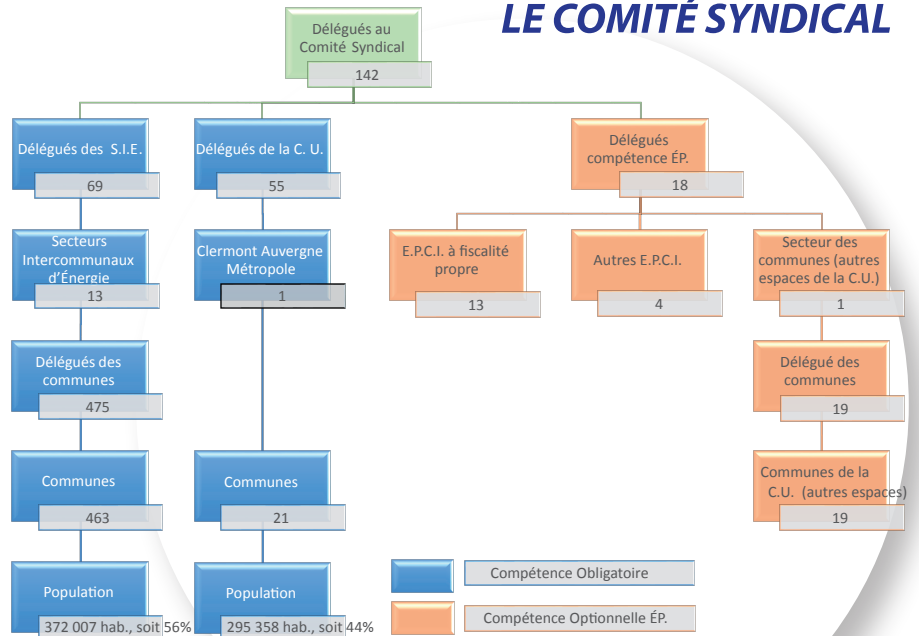
### Membres du bureau

Pascal CAILLET - Alain CATHERINE -  
 Josette CHAPUZET - Marc DELPOSEN - Yves FOURNET-  
 FAYARD - Françoise GATTO - Claude LAURENÇON -  
 Michel NICOLLET - Alain PAULET - Gérard ROUX -  
 Jean-Pierre SAUVANT - Annie TALLARD

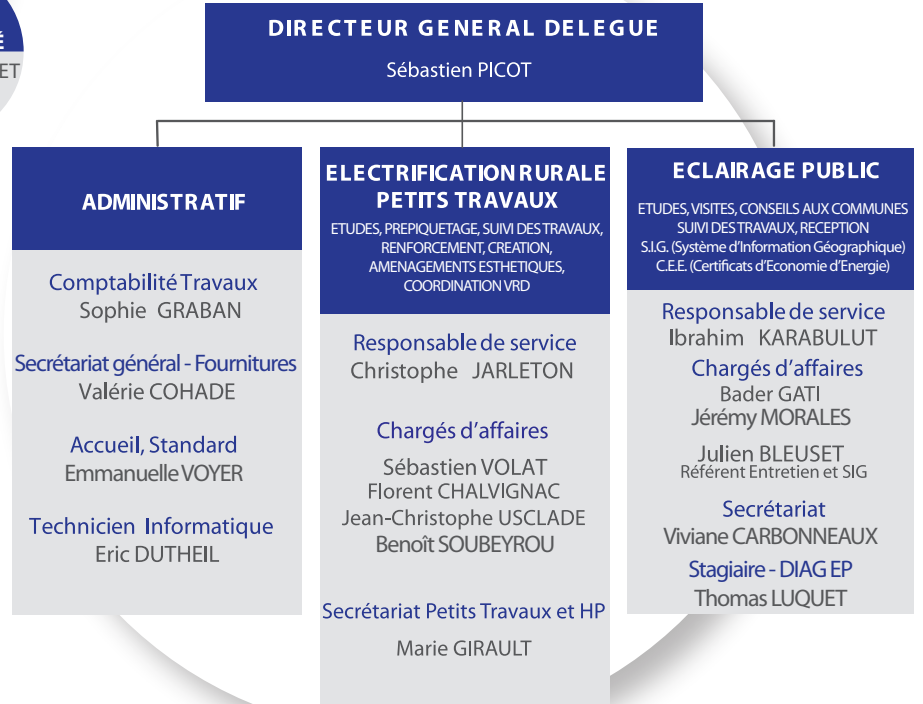
## TE63-SIEG



## LE COMITÉ SYNDICAL



## SEMELEC 63



Pour l'application de l'article 9 du cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (TE63-SIEG) et le concessionnaire (ENEDIS).

Dans le tableau ci-après, les catégories de communes sont définies comme suit :

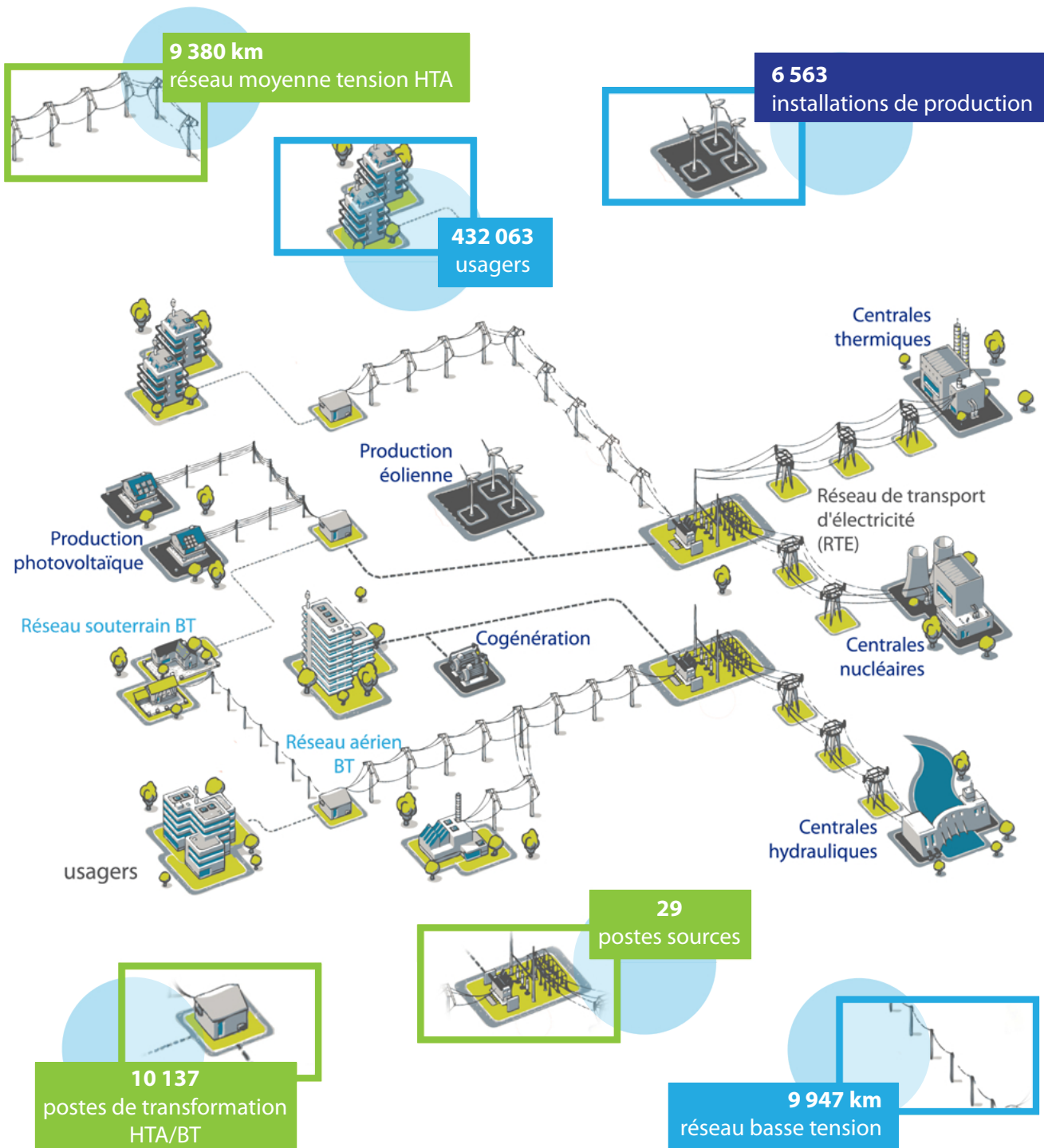
- A - Ambert, Beaumont, Chamalières, partie urbaine de Châtel-Guyon, Clermont-Fd, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, partie urbaine de Saint-Eloy-les-Mines, Thiers.
- B - Aigueperse, Aubière, Aulnat, Billom, La Bourboule, Blanzat, Brassac-les-Mines, Cébazat, Le Cendre, écarts de Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Courpière, Durtol, Lempdes, Lezoux, Marsat, Les Martres-de-Veyre, La Monnerie-le-Montel, Montaigut-en-Combraille, Le Mont-Dore, Mozac, Perrier, Puy-Guillaume, Romagnat, écarts de Saint-Eloy-les-Mines, Volvic, Youx.
- C - Toutes les autres communes du département du Puy-de-Dôme.

	A	B	C
<b>RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ</b>			
Canalisations à haute tension	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Postes de transformation, canalisations à basse tension	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
<b>RACCORDEMENTS AU RÉSEAU CONCÉDÉ</b>			
Extension ≤ 36 kVA	ENEDIS	TE63-SIEG	TE63-SIEG
36 kVA < Extension ≤ 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	TE63-SIEG
Extension > 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Viabilité extérieure et intérieure des lotissements privés et alimentation des immeubles collectifs	ENEDIS	ENEDIS	TE63-SIEG
Viabilité extérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation (syndicat intercommunal, société d'économie mixte, office public de HLM, etc....)	ENEDIS	ENEDIS	TE63-SIEG
Viabilité intérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation	ENEDIS	TE63-SIEG	TE63-SIEG
Branchements individuels	ENEDIS	ENEDIS	TE63-SIEG
<b>AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES DES RÉSEAUX</b>	ENEDIS	TE63-SIEG ou ENEDIS(*)	TE63-SIEG ou ENEDIS(*)

(\*) Le TE63-SIEG sera maître d'ouvrage des travaux financés dans le cadre du programme prévu à l'article 4 de l'annexe du Cahier des Charges et des travaux dont il assurera le financement en tout ou partie.



## CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ 2019



## Réseau du TE63-SIEG

**19 327 km de réseau public de distribution d'électricité dont 50% en souterrain**

lignes HTA : **9 380 Km**

lignes BT : **9 947 km**

**10 137** postes de transformation

### LE RÉSEAU LINÉAIRE

#### RÉSEAU BT (en m)

	2018	2019	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 369 043	<b>4 478 405</b>	<b>2,5%</b>
Réseau torsadé	5 192 782	<b>5 175 882</b>	<b>-0,3%</b>
Réseau aérien nu	306 391	<b>292 964</b>	<b>-4,4%</b>
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	96 354	<b>89 882</b>	<b>-6,7%</b>
Réseau total aérien	5 499 173	<b>5 468 846</b>	<b>-0,6%</b>
Total réseau BT	9 868 216	<b>9 947 251</b>	<b>0,8%</b>

#### RÉSEAU HTA (en m)

	2018	2019	Variation (en %)
Réseau souterrain	5 086 763	<b>5 207 427</b>	<b>2,4%</b>
Réseau torsadé	12 497	<b>11 380</b>	<b>-8,9%</b>
Réseau aérien nu	4 320 459	<b>4 161 455</b>	<b>-3,7%</b>
Réseau total aérien	4 332 956	<b>4 172 835</b>	<b>-3,7%</b>
Total réseau HTA	9 419 719	<b>9 380 262</b>	<b>-0,4%</b>

## LES POSTES DE TRANSFORMATION

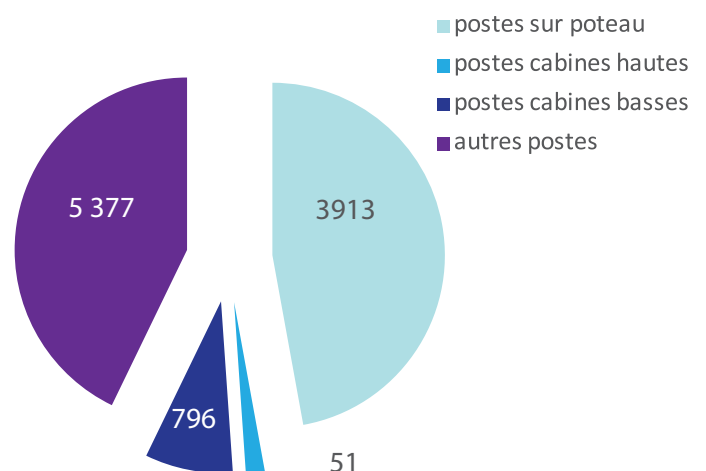
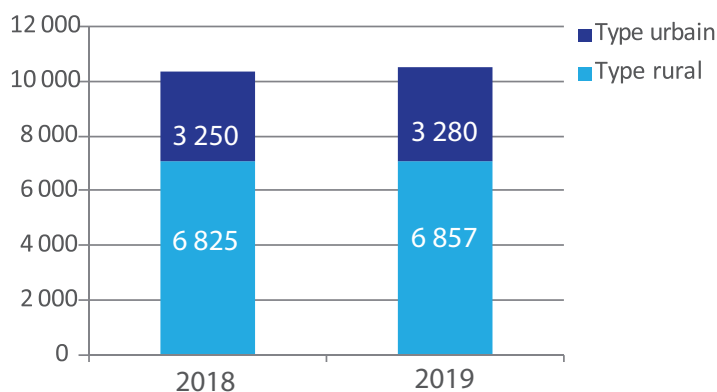
**10 137 POSTES HTA / BT**

**Postes de Distribution Publique (DP)**

POSTES HTA-BT (en nb)			
	2018	2019	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	6 825	<b>6 857</b>	<b>0,5%</b>
Postes situés dans une commune urbaine*	3 250	<b>3 280</b>	<b>0,9%</b>
<b>Total postes HTA-BT</b>	<b>10 075</b>	<b>10 137</b>	<b>0,6%</b>
<i>Dont postes sur poteau</i>	4 004	<b>3 913</b>	<b>-2,3%</b>
<i>Dont postes cabines hautes</i>	56	<b>51</b>	<b>-8,9%</b>
<i>Dont postes cabines basses</i>	797	<b>796</b>	<b>-0,1%</b>
<i>Dont autres postes</i>	5 218	<b>5 377</b>	<b>3,0%</b>

\* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Le nombre de postes haut de poteau "H61" diminue au profit de postes de dernière génération. Les postes "cabine haute" ou postes tours sont progressivement remplacés.



## L'ÂGE DES RÉSEAUX

### DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION

	2018	2019
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	70	69

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

### OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	1 914	1 452	1 772
≥ 10 ans et < 20 ans	1 280	2 364	1 445
≥ 20 ans et < 30 ans	1 602	2 865	1 750
≥ 30 ans et < 40 ans	2 599	1 485	2 682
≥ 40 ans	1 985	1 781	2 488

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

### Les ouvrages mis en service en 2019

En 2019, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

### CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m)

	2018	2019
Souterrain	156 715	167 244
Torsadé	0	0
Aérien nu	8 620	840
<b>Total</b>	165 335	168 084
Dont pour information		
<i>Extension</i>	14 656	6 733
<i>Renouvellement*</i>	32 025	13 962
<i>Renforcement</i>	118 654	147 389

\* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

## LES CONSOMMATEURS

### (SOUTIRAGE)

#### LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

##### TOTAL DES CLIENTS

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	428 155	432 063	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	3 646 170 202	3 593 590 382	-1,4%
Recettes d'acheminement (en €)	139 952 589	139 871 920	-0,1%

##### TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	423 222	427 060	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	2 004 045 680	1 962 520 084	-2,1%
Recettes d'acheminement (en €)	97 624 882	97 399 369	-0,2%

##### TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	3 895	3 966	1,8%
Énergie acheminée (en kWh)	448 549 379	457 058 721	1,9%
Recettes d'acheminement (en €)	19 472 214	20 007 095	2,7%

##### TOTAL DES CLIENTS HTA

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	1 038	1 037	-0,1%
Énergie acheminée (en kWh)	1 193 575 143	1 174 011 577	-1,6%
Recettes d'acheminement (en €)	22 855 492	22 465 456	-1,7%

## LES PRODUCTEURS

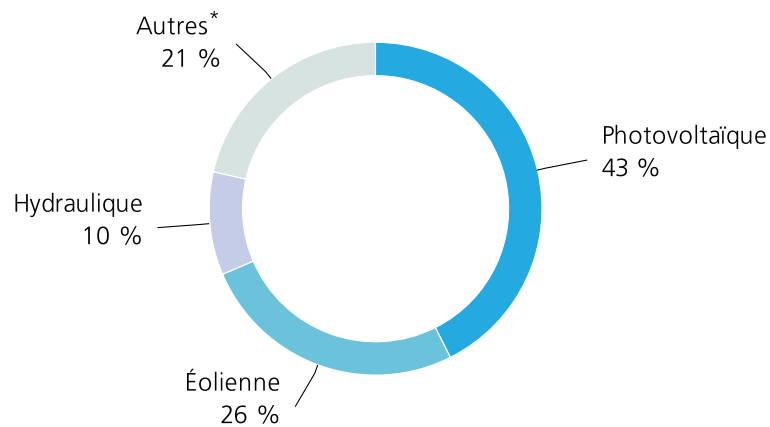
### (INJECTION)

#### INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2019

	Nombre	Puissance délivrée*
Total	<b>6 563</b>	195 636
<i>dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque</i>	<b>6 490</b>	83 303
<i>dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne</i>	<b>11</b>	50 822
<i>dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique</i>	<b>41</b>	19 597
<i>dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)</i>	<b>21</b>	41 914

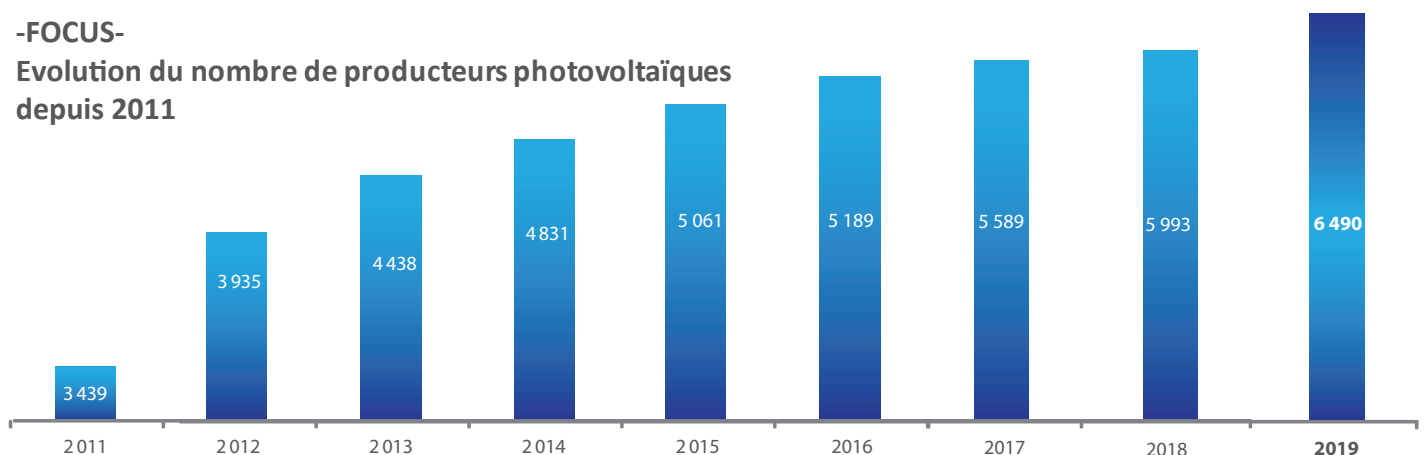
\* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

#### Répartition de la puissance des producteurs



\* Cogénération, biomasse...

#### -FOCUS- Evolution du nombre de producteurs photovoltaïques depuis 2011



## LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

TARIF BLEU <i>Nombre de clients par option</i>			
	2018	2019	Variation (en %)
Base	202 093	<b>190 510</b>	-5,7%
HP-HC	106 416	<b>99 276</b>	-6,7%
EJP TEMPO	11 853	<b>11 358</b>	-4,2%
Éclairage public	8 701	<b>8 725</b>	-0,3%
<b>Total</b>	<b>329 063</b>	<b>309 869</b>	<b>-5,8%</b>

## LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie a été généralisé à l'ensemble du territoire national en 2018. Il remplace la tarification sociale de l'énergie (TPN en électricité).

CHÈQUES ÉNERGIE			
	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice	12 827	<b>19 877</b>	<b>55%</b>

## LE MARCHÉ

Nombre d'usagers	2018		2019		variation	
tarifs réglementés	329 063	77%	<b>309 869</b>	<b>72%</b>	-19 194	-5,8%
tarifs en offre de marché	99 092	23%	<b>122 194</b>	<b>28%</b>	23 102	23%
<b>Total concession</b>	<b>428 155</b>	<b>100%</b>	<b>432 063</b>	<b>100%</b>	3 908	0,9%

Propriétaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, le TE63-SIEG, au nom des 443 communes et de la métropole du Puy-de-Dôme, a concédé à ENEDIS et EDF les missions de développement et d'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme.

Le TE63-SIEG veille à ce qu'il respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et il exerce un contrôle quotidien et annuel.

## Contrôle au quotidien

### Demandes des usagers, collectivités et particuliers

Etudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- qualité de l'électricité :
    - chutes de tension
    - coupures
    - pannes HTA
  - sécurité / vétusté
  - déplacements d'ouvrages
  - facturation / relève / chiffrages travaux
- ▶ *demande à ENEDIS de vérification et d'intervention*
- ▶ *demande à ENEDIS d'intervention ou programmation de travaux (SIEG ou ENEDIS)*
- ▶ *conseils techniques et respect de la réglementation et des usages*
- ▶ *Etude et conseils de travaux*

### Dossiers Article R323-25 . Autorisation de construire et déplacement d'ouvrages

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage et les demandes de déplacements d'ouvrages, liés ou non à des travaux de voirie, sont examinées.

Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et le SIEG.

## Contrôle annuel

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu Annuel d'activité du Concessionnaire (CRAC), représenté par le distributeur ENEDIS et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au Bureau du TE63-SIEG.

L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession,
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges,
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire.

Le CRAC 2019 a été présenté au SIEG le 26 juin 2020.

Au titre de l'exercice 2019, un audit de contrôle sur site s'est tenu les 8 et 9 octobre 2020 dans les locaux d'ENEDIS, en la présence tout d'abord d'ENEDIS puis d'EDF. Le cabinet AEC titulaire du marché pour le regroupement de commandes de contrôle de concession à l'échelle des syndicats d'Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA) a accompagné le service de contrôle de concession lors de cet audit.



## CRITÈRES DE QUALITÉ

En matière d'électricité, 2 critères essentiels sont à retenir :  
la qualité de l'onde de tension et la continuité du service.

**La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme.** La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs. Le nombre de clients mal alimentés au regard du critère "niveau de tension" est inférieur à 1 % et reste faible malgré un rebond lié au changement de la méthode statistique utilisée en 2018.

### TENUE DE LA TENSION

Nombre d'utilisateurs	2018	2019	variation	
<b>RESEAU BT</b>				
Total	424 513	<b>428 858</b>	4 345	1%
au-delà des seuils (*)	1726	<b>1111</b>	-615	-35,6%
<b>RESEAU HTA</b>				
Total	1 076	<b>1 073</b>	-3	-0,3%
au-delà des seuils (*)	0	<b>0</b>	0	0%

(\*) réseau BT : 207 V < tension admissible < 253 V  
réseau HTA : 18 000 V < tension admissible < 22 000 V

### CONTINUITÉ DE FOURNITURE

Nombre d'utilisateurs	2018	2019	variation	
<b>RESEAU BT</b>				
Total	425 380	<b>428 956</b>	3 576	0,8%
au-delà des seuils (*)	3 586	<b>7 923</b>	4 337	120%
<b>RESEAU HTA</b>				
Total	1 076	<b>1 073</b>	-3	-0,3%
au-delà des seuils (*)	17	<b>20</b>	3	18%
<b>TOTAL RESEAU</b>				
au-delà des seuils	0,8%	<b>1,8%</b>		

(\*) Le décret n°2012-1003 du 28 août 2012 modifié par arrêtés des 18 février 2010, 4 octobre 2012 & 7 janvier 2013 précise :

"coupure longue" : coupure supérieure à 3 minutes  
"coupure brève" : coupure entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007.

En conséquence, un utilisateur sera réputé mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle cumulée des coupures longues dépasse 13 heures.

## LES COUPURES

### La continuité se mesure par le temps moyen de coupure par usager.

La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension) est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des " départs " (longueur et structure, accessoires ...)
- la proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption.

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min)			
	2018	2019	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) <sup>(1)</sup>	113,3	<b>92,9</b>	<b>-18%</b>
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) <sup>(2)</sup>	51,0	<b>64,6</b>	<b>27%</b>
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,2	<b>0,0</b>	<b>-100%</b>
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	41,4	<b>53,4</b>	<b>29%</b>
<i>Dont incident poste source</i>	1,1	<b>0,7</b>	<b>-34%</b>
<i>Dont incident réseau HTA</i>	33,5	<b>46,6</b>	<b>39%</b>
<i>Dont incident réseau BT</i>	6,8	<b>6,1</b>	<b>-10%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	9,4	<b>11,1</b>	<b>19%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	4,6	<b>5,9</b>	<b>29%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	4,8	<b>5,2</b>	<b>8%</b>
COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS			
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	4,2	<b>4,6</b>	<b>8,0%</b>
<i>Dont réseau aérien</i>	2,5	<b>2,9</b>	<b>16,7%</b>
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,7	<b>0,6</b>	<b>-12,7%</b>
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	5,6	<b>5,9</b>	<b>5,9%</b>
<i>Dont réseau aérien</i>	1,8	<b>1,8</b>	<b>4,9%</b>
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,3	<b>1,0</b>	<b>-28,6%</b>
Nombre de coupures sur incident réseau	1 896	<b>1 907</b>	<b>0,6%</b>
<i>Longues (&gt; à 3 min)</i>	946	<b>1 013</b>	<b>7,1%</b>
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	950	<b>894</b>	<b>-5,9%</b>
COUPURES POUR TRAVAUX			
Nombre de coupures pour travaux	903	<b>1 097</b>	<b>21,5%</b>
<i>Nombre sur réseau BT</i>	574	<b>573</b>	<b>-0,2%</b>
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	329	<b>524</b>	<b>59,3%</b>
Temps moyen	9	<b>11</b>	<b>19,3%</b>

# LES FAITS MARQUANTS

## Conférence départementale 2019

L'article 21 de la loi NOME prévoit la réunion d'une conférence départementale de programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution, visant à coordonner les actions des maîtres d'ouvrage – concédants et concessionnaires – et à préciser les objectifs de qualité à atteindre. La conférence pour les investissements 2019 s'est déroulée le 4 décembre 2019 en présence des services de la DCTE du Puy-de-Dôme et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



## Certificat d'économie d'énergie 2019



Nous avons procédé pour 259 315 € à la vente de près de 28 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie que le TE63-SIEG détenait, portant ainsi le total à près de 159 GWh cumac obtenus et valorisés à hauteur de 800 117 € depuis 2011. Un dépôt a été préparé pour un près de 12GWh cumac.

## 2ème Groupement d'achat en électricité

À la fin 2015 se sont achevés les tarifs réglementés de vente pour les puissances strictement supérieures à 36 kVA, les tarifs jaunes et verts ont disparu au profit d'offres dites « de marché ». Le groupement coordonné par le TE63-SIEG regroupe 174 collectivités et établissements publics. L'année 2019 est la première année de fournitures, par EDF, des marchés subséquents signés pour les années 2019-2020 et 2021 (jusqu'au mois d'août 2021 inclus). Le volume annuel des livraisons est de 40,4 GWh et il représente environ 2 400 000 € d'achat d'énergie, comprendre hors taxe et acheminement (TURPE).

## TEARA : Territoire Énergie Auvergne-Rhône-Alpes

Le 13 février dans le Cantal, le 5 juin en Ardèche et le 20 septembre en Haute-Loire, l'année 2019 aura vu les Présidents de TEARA se réunir afin de partager nos expériences, nos bonnes pratiques et nos difficultés dans le cadre des compétences que nous exerçons. De nombreux sujets ont été abordés et l'on peut citer : les réponses aux consultations publiques de la Commission de Régulation de l'Énergie, les échanges avec la Région AURA autour du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), les sessions de travail avec RTE pour l'élaboration du nouveau S3REnR AURA (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables), ...

Un sujet est revenu à maintes reprises sur les ordres du jour de nos réunions : les relations avec les concessionnaires EDF et ENEDIS et le renouvellement des cahiers de charges.



## La Direction Clients et Territoires EUROPE d'ENEDIS en Auvergne



Parmi les relations privilégiées d'André Merlin, président fondateur de RTE et vice-président du SDE Cantal et avec l'appui de TEARA, en la personne de son Président Michel Teyssedou, aussi Président du SDE Cantal, Monsieur Christian Buchel, Directeur Clients et Territoires Europe d'Enedis est venu partager le 24 mai à Vézac (15) sa vision des territoires dans le cadre de la transition énergétique. En voisin auvergnat, le TE63-SIEG a été invité et le Président Bernard Veissière a pu exprimer une vision puydômoise des actions à mener pour le réseau de distribution publique d'électricité et les services concédés.

## Nouveau modèle de cahier des charges de concession

À la suite de l'accord-cadre signé par la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF et au cours de deux réunions de lancement les 5 juillet et 17 septembre 2018, le TE63-SIEG et ENEDIS ont débuté leurs travaux préparatoires pour décliner localement ce nouveau modèle de cahier des charges.

Suite à la délibération du comité syndical du 8 décembre 2018 engageant le TE63-SIEG dans l'ouverture des négociations de ce nouveau cahier des charges, un planning a été préparé pour rythmer les réunions au cours de l'année 2019, en vue d'une signature qui permettrait la mise en œuvre de ce nouveau contrat au 1er janvier 2020. Cette démarche a été entamée le 13 mars 2019, avec la présentation par ENEDIS du diagnostic technique de la concession sur la base des données de l'année 2017. Nous nous sommes entretenus avec les responsables locaux d'ENEDIS lors de 15 réunions de travail, la dernière étant datée du 26 novembre 2019.

Toutefois, faute de n'avoir pu trouver un compromis acceptable sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, les négociations ont été suspendues. En effet, le TE63-SIEG entend défendre la position du statu quo prévu à l'accord-cadre national, ce qu'ENEDIS n'est pas prêt à accepter.

En effet, ENEDIS entend appliquer une classification des communes selon le décret des aides à l'électrification rurale et le TE63-SIEG entend préserver la répartition qui y déroge légèrement, afin de continuer à apporter les meilleures prestations aux communes aux coûts historiquement plus faibles.

La situation de blocage locale est qualifiable d'incompréhensible et grave alors même que les vœux nationaux de notre fédération exprimés lors du congrès de Nice, début octobre, plaident pour qu'ENEDIS fasse preuve de plus de transparence dans les relations contractuelles.

## Congrès FNCCR de Nice



Le congrès triennal de la FNCCR s'est tenu à Nice du 1er au 3 octobre 2019, au centre de congrès Nice Acropolis. Il a réuni les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés...

Le congrès de la FNCCR attire une audience en hausse constante : 1200 visiteurs à Annecy en 2009, 1400 à Montpellier en 2013, 1600 à Tours en 2016 et comme à l'accoutumée, ce congrès a vu se tenir une cinquantaine de conférences thématiques, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux.

Une délégation du TE63-SIEG a participé à ce rendez-vous incontournable pour nos collectivités concédantes. Fort de son association TEARA, les syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes ont animé un stand « régional » fort apprécié par les nombreux visiteurs qui ont profité de cet espace de convivialité.

## Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Le TE63-SIEG a continué les travaux engagés dans le cadre des conventions signées sur les territoires d'Agglo Pays d'Issoire, d'Ambert Livradois Forez et des Parcs Naturels Régionaux du Livradois-Forez et des Volcans-d'Auvergne. En outre, des conventions Certificats d'Economies d'Énergie en éclairage Public (action PRO-INNO 08) dans le cadre de TEPCV ont été mises en œuvre sur les territoires d'Ambert Livradois Forez et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Fort de ces deux dispositifs, un total de 5360 lanternes a été rénové et on en attend les effets suivants :

- un gain de puissance appelé de 392kVA ;
- une économie de consommation évaluée à près de 1 605 000 kWh par an ;
- une diminution des rejets de CO2 de 175 tonnes par an ;
- et enfin un gain cumulé d'environ 230 000€ TTC par an sur les factures d'énergie payées par les collectivités concernées.

La convention avec API prévoyait la mise en œuvre de bornes de recharge pour les véhicules électriques, l'année 2019 a permis d'installer ces 19 bornes.



## Mission « Archives »

Le TE63-SIEG a signé une convention de mise à disposition d'un archiviste avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. En effet, les documents procédant de l'activité du TE63-SIEG constituent des archives publiques. A ce titre, ils doivent être conservés et éliminés dans le respect de la législation en vigueur.

Il était nécessaire de procéder à l'optimisation du classement et du conditionnement des archives du TE63-SIEG en respectant les modes de conservation, de tri et d'élimination. La mission archive a débuté au cours du mois de juin 2019 et va se poursuivre jusqu'en 2021.

## ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS.

### **EXTENSION**

Le TE63-SIEG réalise les extensions du réseau dans les zones rurales et certaines zones urbaines pour les communes de type B et C : alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales...

La quasi-totalité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

### **RENFORCEMENT**

La qualité de desserte en électricité passe par une bonne tenue de la tension délivrée aux bornes des compteurs. Or, la multiplication des branchements neufs, le raccordement des nouvelles constructions, l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants qui exige des programmes de renforcement.

Sur les communes de type C, le TE63-SIEG assure la maîtrise d'ouvrage des renforcements :

- augmentation de la section des conducteurs BT,
- remplacement des conducteurs nus par des câbles torsadés,
- augmentation de la puissance des postes de transformation,
- création de nouveaux postes de transformation au plus près des charges électriques.

Pour assurer le financement de ces travaux de renforcement, le TE63-SIEG mobilise notamment les ressources du CAS FACE.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

### **TRAVAUX NEUFS**

Le TE63-SIEG assure la réalisation des travaux d'éclairage public des communes et EPCI qui lui ont confié la compétence optionnelle.

Le syndicat réalise aussi des travaux sous mandat pour le compte de lotisseurs et aménageurs privés ou publics/privés.

### **ENTRETIEN**

Le Syndicat assure la maintenance préventive ou curative des installations existantes. Il veille au renouvellement et à l'optimisation de ces installations et réseaux sur le territoire des collectivités ayant choisi cette option lors du transfert de compétence.

### **TRAVAUX LIÉS AUX PETITS TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION**

Le Syndicat continue à assurer la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

## INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

### **TRAVAUX NEUFS**

Le TE63-SIEG assure l'installation des bornes de recharges de véhicules électriques auprès des collectivités lui ayant confié cette compétence optionnelle. Il s'appuie sur un schéma départemental qui prévoit la pose de 87 bornes normales et 5 bornes rapides.

### **ENTRETIEN, SUPERVISION, EXPLOITATION :**

Le Syndicat assure la maintenance et l'exploitation des installations existantes.

# LES TRAVAUX

# LE FACE

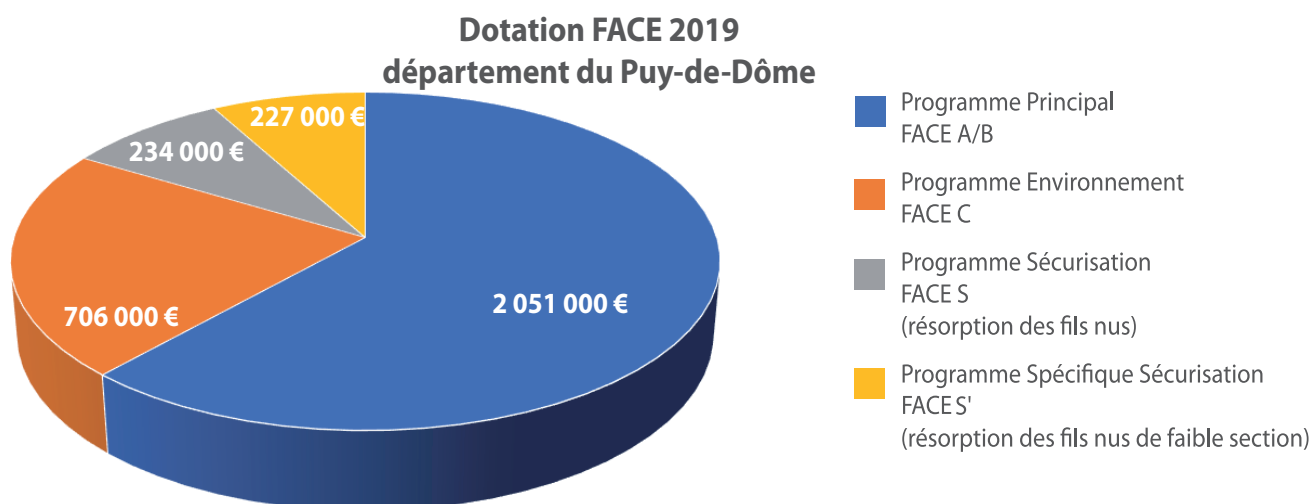
Les travaux d'Electrification Rurale portant sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS, sont financés en partie par le FACE.

Le Conseil à l'électrification rurale s'est réuni le 23 janvier 2019 et a arrêté les programmes d'aide du FACE pour les travaux du programme 2019.

Le montant global des aides au plan national s'élève à 360 millions d'euros (en baisse de 3,5% par rapport à 2018). La tranche A/B est toujours scindée entre un sous-programme renforcement (80 %) et un sous-programme extension (20 %). Comme en 2018, le Syndicat cantonnera les extensions de réseau dans le programme « Petits Travaux » financé avec le concours de la PCT et consacra la totalité de la tranche A/B aux travaux de renforcement de réseau.

Pour notre département, le TE63-SIEG bénéficie d'un montant de subvention de 3 218 000 € répartis de la manière suivante :

	2018	2019	variation	
Programme Principal FACE A/B	2 125 000 €	<b>2 051 000 €</b>	-74 000 €	-3,6%
Programme Environnement FACE C	734 000 €	<b>706 000 €</b>	-28 000 €	-3,8%
Programme Sécurisation FACE S (résorption des fils nus)	262 000 €	<b>234 000 €</b>	-38 000 €	-10,7%
Programme Spécifique Sécurisation FACE S' (résorption des fils nus de faible section)	236 000 €	<b>227 000 €</b>	-9 000 €	-3,8%
	<b>3 357 000 €</b>	<b>3 218 000 €</b>	<b>-116 000 €</b>	<b>-3,3%</b>



## ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

### Extension et renforcement de réseau, suppression de postes de transformation

#### PROGRAMME FACE A/B - Principal

Programme 2019 : 3 236 k€ - (2018 : 3 268 k€)

50 dossiers traités - coût moyen par opération : 65 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	10	365 m	15 700 m
Pose	17	7 849 m	17 675 m

La méthode de répartition du programme "principal" a pour objectif d'appréhender le volume des besoins de renforcement des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale et d'aboutir à une approche homogène des coûts unitaires de renforcement entre les départements.

#### Calcul de répartition :

**80 %** au prorata du coût total de résorption des DMA soit :

coût = long DMA x coût moyen du km de réseau renforcé + nombre DMA x 1/3 coût moyen d'un poste

**20 %** basés sur l'évolution des puissances souscrites de la zone ER et la longueur totale du réseau ER du département. Une majoration est prévue pour les départements comptant des communes classées haute montagne.



### Effacement de réseau et intégration des ouvrages

#### PROGRAMME FACE C - Environnement

Programme 2019 : 1 298 k€ - (2018 : 1 161 k€)

23 dossiers traités - coût moyen par opération : 56 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	1	267 m	7 357 m
Pose	2	428 m	10 396 m

Ce programme est consacré en priorité aux effacements des réseaux aux abords des monuments historiques et des sites protégés accompagnant les demandes d'enfouissement des communes.

L'enveloppe est calculée en fonction du kilométrage de lignes BT aériennes (70%) et le montant du financement sur fonds propres des collectivités aux travaux environnement (30%).



## Sécurisation de réseau BT : résorption fils nus

### PROGRAMME FACE S/S' - Sécurisation

Programme 2019 : 754 k€ - (2018 : 861 k€)

12 dossiers traités - coût moyen par opération : 63 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	1	548 m	2 381 m
Pose	0	786 m	3 653 m

Cette tranche sécurisation vise à l'éradication des réseaux en fils nus. L'enveloppe est calculée en fonction de la longueur des réseaux et de la densité des clients desservis. Pour les fils nus de faible section, la répartition est faite au prorata du kilométrage du réseau.

### PROGRAMME SEC - Sécurisation - Convention SIEG/ENEDIS

Programme 2019 : 469 k€ - (2018 : 429 k€)

6 dossiers traités - coût moyen par opération : 78 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	0	0 m	1 629 m
Pose	0	0 m	2 171 m

Ce programme fait suite au protocole d'accord FNCCR/ENEDIS et à la signature en local d'une convention de partenariat TE63-SIEG/ENEDIS pour la réalisation d'un programme d'amélioration de la qualité des réseaux notamment la résorption des fils nus BT. C'est la dernière année d'exécution de ce programme.

## Effacement des réseaux aériens / Enfouissement des lignes basse et moyenne tension

### PROGRAMME RESEAU

Programme 2019 : 1 956 k€ - (2018 : 1 918 k€)

29 dossiers traités - coût moyen par opération : 67 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	4	157 m	7 506 m
Pose	5	650 m	8 930 m

Ce programme, délibérément autofinancé par le TE63-SIEG suite à la baisse de subventions des institutions historiques, permet d'accompagner les travaux de nos collectivités membres.

Aménagements des bourgs, aménagements esthétiques aux abords des monuments historiques et dans les zones d'intérêt touristique qui méritent une mise en valeur.



## Intégration des ouvrages dans l'environnement

### PROGRAMME ENVIRONNEMENT

Programme 2019 : 1 062 k€ - (2018 : 1 185 k€)

14 dossiers traités - coût moyen par opération : 76 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	2	1 183 m	4 756 m
Pose	2	1 585 m	6 149 m

Au titre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession (intégration des ouvrages dans l'environnement), le Concessionnaire doit contribuer, à raison de 40% du coût hors taxe, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du TE63-SIEG aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.



## Raccordement des consommateurs

### PROGRAMME HORS PROGRAMME

36 kVA < puissance < 250 kVA

Programme 2019 : 2 794 k€ - (2018 : 2 922 k€)

86 dossiers traités - coût moyen par opération : 32 k€

Mis en place dans le cadre de l'application du protocole PCT (Part Couverte par le Tarif), ce programme concerne plus particulièrement les lotissements privés ou communaux, les zones d'activités et les habitats groupés.

### PROGRAMME PETITS TRAVAUX

puissance < 36 kVA

Programme 2019 : 2 396 k€ - (2018 : 1 907 k€)

191 dossiers traités - coût moyen par opération : 13 k€

Ce programme concerne l'alimentation de constructions nouvelles, de bâtiments agricoles et d'élevage et les extensions pour les besoins communaux ou intercommunaux.

## Travaux en coordination avec Orange

### PROGRAMME TRAVAUX CONNEXES

Enfouissement des réseaux

Programme 2019 : 937 k€ - (2018 : 1 287 k€)

91 dossiers traités - coût moyen par opération : 10 k€

Ce programme concerne la Convention TE63-SIEG/Département/Orange qui prévoit que les chambres de tirage posées sur le Domaine Public et les tampons fonte de fermeture soient fournis par Orange. Leur pose est, sous la maîtrise d'ouvrage du TE63-SIEG et le génie civil, réalisée par le Syndicat et remboursée par les communes au titre des travaux connexes non subventionnés.

### PROGRAMME ORANGE

Extension des réseaux

Programme 2019 : 307 k€ - (2018 : 188 k€)

144 dossiers traités - coût moyen par opération : 2 k€

Ce programme concerne la convention TE63-SIEG/Orange pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques d'Orange, lors de l'extension du réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département.

## Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques

Pose de la première borne :

Programme 2019 : 310 k€ - (2018 : 13 k€)

Poursuite du déploiement de l'IRVE démarré en 2018, 19 bornes ont été installées en 2019 par le TE63-SIEG, grâce à l'appel à projet TEPCV d'Agglo Pays d'Issoire. Elles ont été mises en service le 29 février 2020. Le réseau devrait compter une centaine de bornes d'ici la fin 2021. Informez-vous sur : [www.sieg63.orios-infos.com](http://www.sieg63.orios-infos.com)



## ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

### Équipement de matériel EP, de sécurisation des réseaux, d'extension

#### PROGRAMME TRAVAUX NEUFS EP

Programme 2019 : 13 242 k€ - (2018 : 12 098 k€)

425 opérations réalisées :

- 417 dossiers Eclairage Public
  - 8 dossiers pour des lotissements privés sous mandat
- Plusieurs opérations spécifiques composent cette activité :
- éclairage de voies, carrefours, places, parkings,
  - éclairage lié aux extensions,
  - travaux nécessités par les effacements de réseaux dans les bourgs,
  - feux de signalisation,
  - éclairage des installations sportives (stades et terrains extérieurs, zones ludo-sportives intérieures).

#### PROGRAMME EPI

Programme 2019 : 245 k€ (2018 : 201 k€) - 128 dossiers

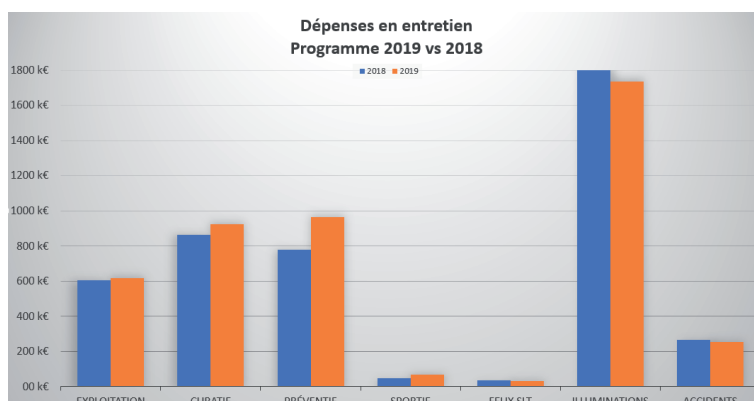
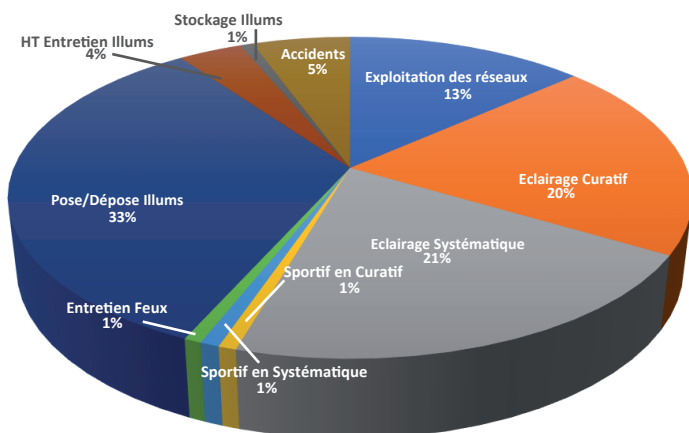
Requalification des motifs d'illumination en tubes lumineux Led qui a permis la suppression des fils lumière à incandescence énergivores.



### Entretien et maintenance du matériel EP

#### PROGRAMME ENTRETIEN EP

Programme 2019 : 4 599 k€ (2018 : 4 390 k€)



### Travaux d'éclairage liés aux petits travaux d'électrification

#### PROGRAMME ECLAIRAGE PETITS TRAVAUX

Programme 2019 : 79 k€ - (2018 : 93 k€) - 113 opérations réalisées

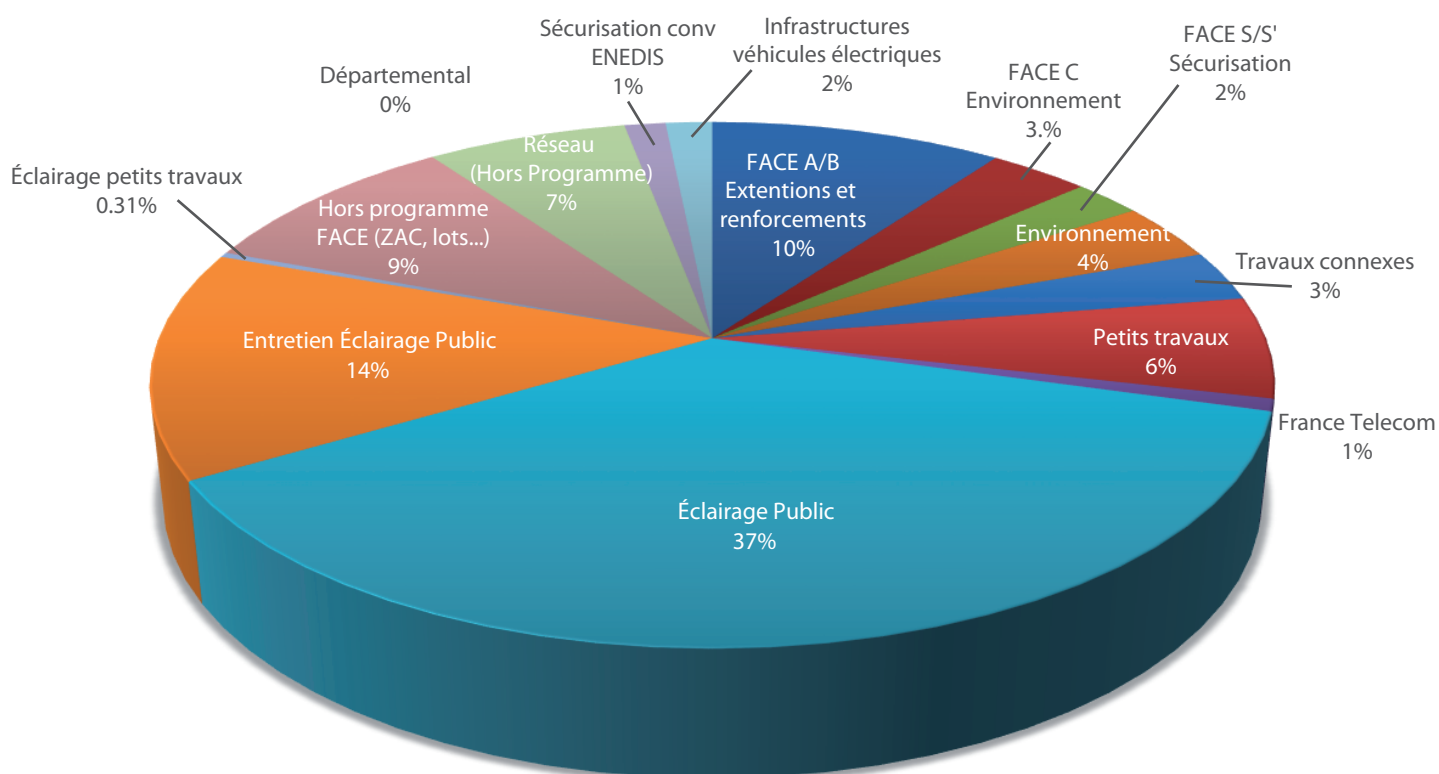
Programme spécifique dédié à la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

# LES TRAVAUX

# LE BUDGET

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2019

Programmes	2018	2019	variation	
FACE A/B - Extensions et renforcements	3 335 000 €	<b>3 200 000 €</b>	-135 000 €	-4,22%
FACE C - Environnement	1 200 000 €	<b>1 100 000 €</b>	-100 000 €	-9,09%
FACE S/S' Sécurisation	900 000 €	<b>750 000 €</b>	-150 000 €	-20%
Environnement	1 250 000 €	<b>1 150 000 €</b>	-100 000 €	-8,7%
Travaux connexes	1 350 000 €	<b>1 000 000 €</b>	-350 000 €	-35%
Petits travaux	2 000 000 €	<b>2 000 000 €</b>	0 €	0%
Energie renouvelable	0 €	<b>0 €</b>	0 €	0%
France Telecom	190 000 €	<b>240 000 €</b>	50 000 €	20,83%
Eclairage public	15 177 700 €	<b>11 900 000 €</b>	-3 277 700 €	-27,54%
Entretien EP	4 420 000 €	<b>4 500 000 €</b>	80 000 €	1,78%
Eclairage "petits travaux"	110 000 €	<b>100 000 €</b>	-10 000 €	-10%
Hors programme FACE (ZAC, lots...)	3 000 000 €	<b>3 000 000 €</b>	0 €	0%
Réseau (Hors programme)	2 050 000 €	<b>2 200 000 €</b>	150 000 €	6,82%
Sécurisation conv ENEDIS	450 000 €	<b>450 000 €</b>	0 €	0%
Infrastructures véhicules électriques	12 600 €	<b>510 000 €</b>	497 400 €	97,53%
<b>Total</b>	<b>35 445 300 €</b>	<b>32 100 000 €</b>	<b>-3 345 300 €</b>	<b>-10,42%</b>



Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2019 a été voté pour 58,83 M€ de dépenses réelles et une réalisation à 72 % soit 42,61 M€.

Ce qui se traduit par le traitement de 1584 mandats dont 143 multi-imputations et 3356 titres de recettes dont 674 multi-imputations.

Les titres de recettes nécessitent la vérification des pièces justificatives : convention EP ou délibérations, décompte définitif, suivent ensuite l'émission du certificat administratif et le titre, pour les collectivités. Et pour les autres usagers, le suivi actif et journalier des règlements d'acomptes, et des soldes de dossiers. Malgré la mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives, le traitement des dépenses et des recettes a engendré la manipulation de nombreux fichiers à intégrer en pièces jointes et la gestion de retour de la plateforme Chorus Pro.

En 2019, le TE63-SIEG a reçu 508 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 59 444 € (contre 64 288 € en 2018), le remboursement des travaux représente en moyenne 2,51 M€ mensuel soit 43 demandes à traiter par mois (vérifications des coefficients, antériorités d'acomptes, compléments de pièces justificatives, production des états financiers et mandatement). Pour la seule convention de mandat 2019, SEMELEC63 a ouvert 1517 dossiers de travaux (et 1517 en 2018), que le syndicat examine plusieurs fois au cours de la vie du dossier – une convention de mandat dure 4 ans avant son solde définitif au bout de 3 ans en paiements et 4 ans en recettes une fois toutes les vérifications effectuées.

Chaque année le service qui compte en 2019, 1 personne à temps plein en saisie comptable, et 1 responsable administratif en cours de formation, réalise également au minimum cinq étapes budgétaires. Qui sont :

- le compte administratif de l'année précédente
- trois décisions modificatives pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votés
- le rapport d'orientation budgétaire
- le budget primitif de l'année suivante

### **PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)**

Le traitement de la PCT 2019 a nécessité la vérification de 163 dossiers et l'établissement de 13 états correspondants pour ENEDIS et le FACE.

### **R1/R2**

Fourniture des états comptables nécessaires aux états contradictoires présentés à ENEDIS pour le reversement, l'émission des titres correspondants, et le reversement aux communes concernées.

### **DOTATION DU FACE**

Nombre d'états FACE traités pour l'avancement des demandes de subvention à partir de l'acompte 1 à son solde : 15 et production des pièces jointes aux titres.

### **FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)**

L'élaboration de l'état nécessaire à la perception du FCTVA implique un important travail de mise à jour et renseignement des mandats d'investissement de l'année soit près de 500 écritures en vérification.

### **MAINTENANCE / ENTRETIEN EP**

Malgré l'importance en amont du travail des techniciens de SEMELEC63 préalable à la finalisation du calcul de la cotisation annuelle de chaque collectivité, le traitement administratif et comptable nécessite une forte implication du service financier. En effet l'appel à cotisation est transmis aux adhérents au plus tôt dès le mois de juin et 476 titres doivent être produits pour ce service.

### **TCFE**

Chaque trimestre la TCFE nécessite un traitement particulier. Le pointage des fournisseurs ayant versé, l'identification de la répartition des reversements TCFE communale et départementale, et l'élaboration des états trimestriels justificatifs de perception et reversement aux communes concernées. En 2019 la TCFE représente 896 titres et 71 titres multi-imputations.

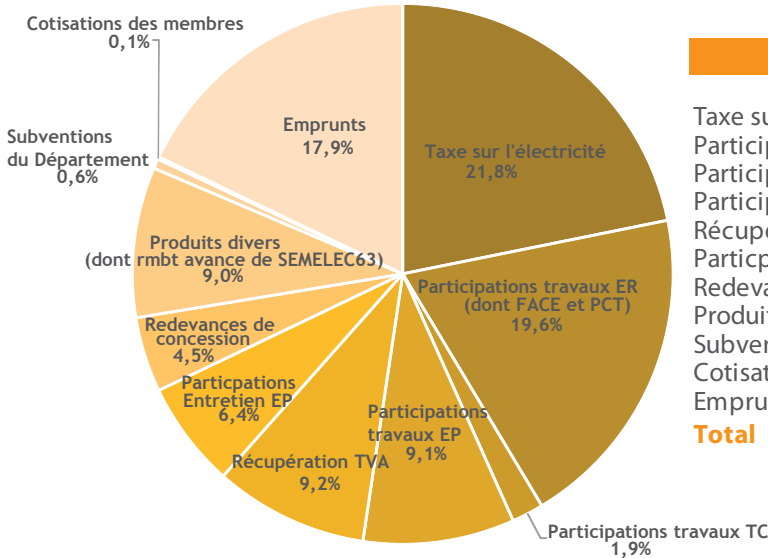
### **NOUVELLES NORMES ET EVOLUTIONS**

En plus du suivi habituel sur les évolutions, le service comptable doit poursuivre la formation de la responsable administrative. Les écritures de fin d'année ont également demandé une attention particulière, avec le contrôle des comptes du payeur.

### **LA GESTION DU QUOTIDIEN**

Pour mémoire, il appartient également au service d'élaborer les payes (5 agents et 6 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer délibérations et arrêtés du Président qui concernent les finances et le personnel, et de transmettre aux communes et EPCI l'extrait des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisés par le TE63-SIEG sur leur territoire.

### RECETTES 2019

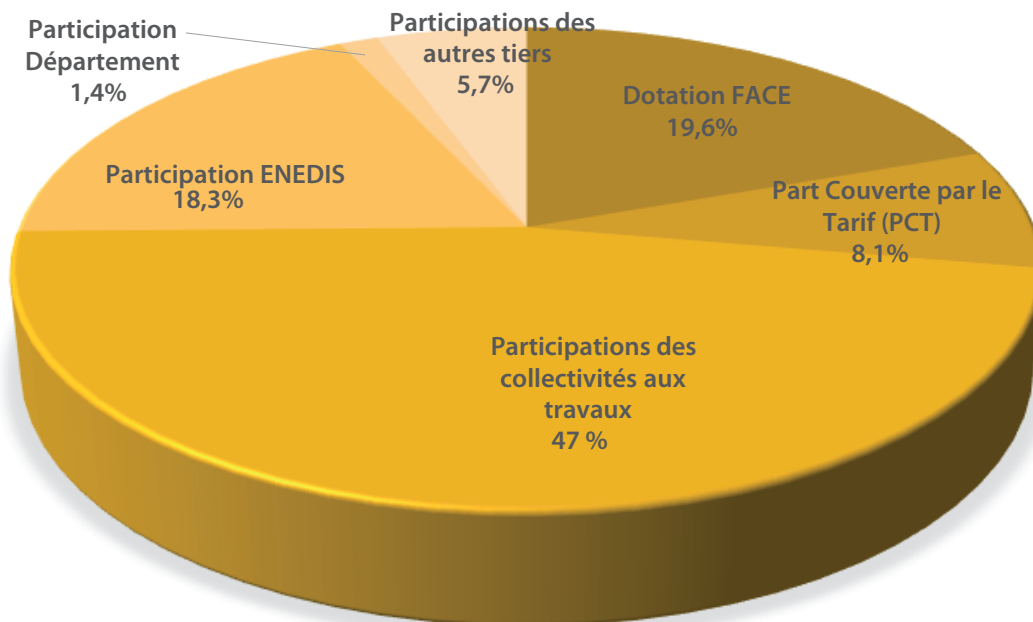


#### Recettes réelles en €

Taxe sur l'électricité	9 761 713,21 €	21,8%
Participations travaux ER (dont FACE et PCT)	8 757 679,99 €	19,6%
Participations travaux TC	851 360,22 €	1,9%
Participations travaux EP	4 049 743,22 €	9,1%
Récupération TVA	4 114 302 €	9,2%
Participations Entretien EP	2 842 231,80 €	6,4%
Redevances de concession	2 008 547,70 €	4,5%
Produits divers (dont rmbt avance de SEMELEC63)	4 021 300,24 €	9%
Subventions du Département	262 500,00 €	0,6%
Cotisations des membres	60 681,08 €	0,1%
Emprunts	8 000 000 €	17,9%
<b>Total</b>	<b>44 730 059,04 €</b>	<b>100%</b>

Les recettes du TE63-SIEG proviennent de la taxe sur l'électricité, de la redevance de concession, de la part couverte par le tarif sur les travaux de raccordement, des dotations du programme FACE et du programme "Article 8" du cahier des charges de concession, d'une subvention du département dans le cadre de conventions, des cotisations de ses adhérents, de l'emprunt, des participations des collectivités et des tiers aux travaux engagés par le Syndicat.

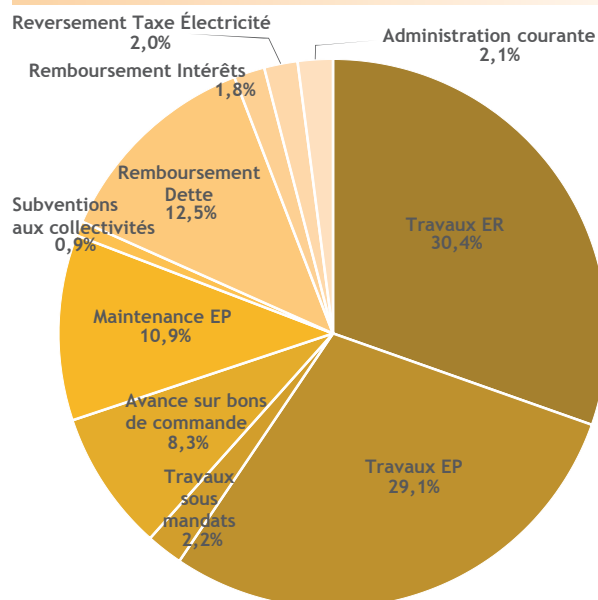
### Les participations sur travaux



**Ces participations représentent 40% des recettes.**

*Répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.  
Les mouvements d'ordre et l'affectation du résultat (cpte 1068) sont neutralisés.*

### DÉPENSES 2019



#### Dépenses réelles en €

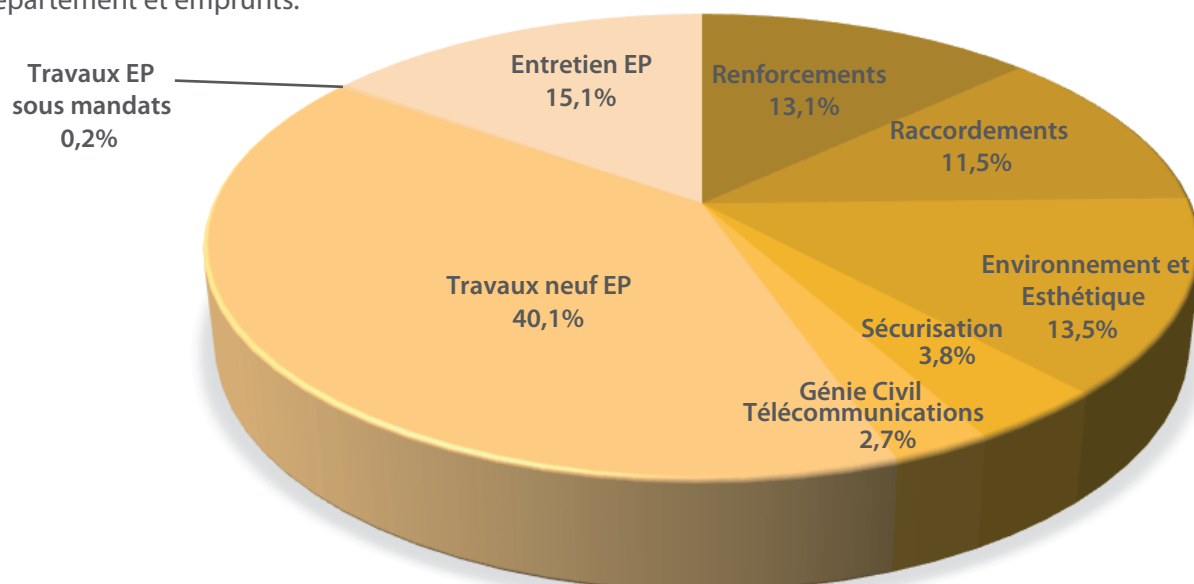
Travaux ER	12 440 162,21 €	30,4%
Travaux EP	11 888 921,50 €	29,1%
Travaux sous mandats	880 638,81 €	2,2%
Avance sur bons de commande 2017	3 386 500 €	8,3%
Maintenance EP	4 474 469,26 €	10,9%
Subventions aux collectivités	352 759,57 €	0,9%
Remboursement Dette	5 106 922,12 €	12,5%
Remboursement Intérêts	742 293,69 €	1,8%
Reversement Taxe Électricité	805 833,45 €	2,0%
Administration courante	843 480,20 €	2,1%
<b>Total</b>	<b>40 921 980,81 €</b>	<b>100%</b>

Les dépenses du TE63-SIEG sont consacrées pour 76% à la réalisation des travaux :  
 - électrification rurale (ER)  
 - éclairage public (EP)  
 - entretien éclairage public

le reste des dépenses est réparti comme suit :

- 1,9% de frais de fonctionnement du TE63-SIEG
- 0,7% de subventions directes versées pour le remboursement de 10% du montant des travaux EP et 40% des travaux esthétiques effectués par les communes urbaines en 2011
- 2% de remboursement de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Cournon d'Auvergne, Issoire et St Eloy les Mines
- 15% de remboursements d'emprunts et des intérêts associés

Les travaux sont financés par les cotisations, participations, récupération de TVA, TCFE, FACE, redevances, subventions du département et emprunts.





## *Comité syndical du 06 Avril 2019*

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 08 décembre 2018  
Compte Administratif 2018  
Compte de gestion  
Affectation du résultat  
Décision Modificative 2019 – n°1  
Droits à la formation pour les élus  
Création d'un poste non permanent d'Adjoint Administratif  
Révision de loyer GIE ACODE  
Accord des transferts de compétence des collectivités  
IRVE – Tarif de la charge  
Convention TE63-SIEG / GRDF : installation et hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur  
Convention TE63-SIEG / ORANGE : appui sur poteaux EP  
Information : communes nouvelles : Nouvelle annexe 1 des statuts du TE63-SIEG

## **Comité syndical du 29 juin 2019 Quorum non atteint**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 06 avril 2019  
Décision Modificative n°2 – DM2 2019  
Contentieux ancien personnel – Délibération pour ester en Cour Administrative d'Appel  
Déploiement du système priorité bus : convention SMTC / TE63-SIEG  
IRVE : Transferts de compétence des collectivités  
CRAIG : Délibération – Avenant n°1 à la Convention Fond de Plan Très Grande Echelle  
Information Vidéo Protection Cournon d'Auvergne  
Point d'avancement négociation cahier des charges de concession  
Diagnostic Eclairage Public – Maille Départementale  
TEPCV – EP  
Plan d'action PROSPER

## **Comité syndical du 09 Juillet 2019**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 06 avril 2019  
Décision Modificative n°2 – DM2 2019  
Contentieux ancien personnel – Délibération pour ester en Cour Administrative d'Appel  
Déploiement du système priorité bus : convention SMTC / TE63-SIEG  
IRVE : Transferts de compétence des collectivités  
CRAIG : Délibération – Avenant n°1 à la Convention Fond de Plan Très Grande Echelle  
Information Vidéo Protection Cournon d'Auvergne  
Point d'avancement négociation cahier des charges de concession  
Diagnostic Eclairage Public – Maille Départementale  
TEPCV – EP  
Plan d'action PROSPER

## **Comité syndical du 12 Octobre 2019**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 09 juillet 2019  
Décision Modificative n°3 – DM3 2019  
Avenant n°1 à la convention de mandat 2019 TE63-SIEG / SEMELEC  
Rapport d'Orientation Budgétaire ROB pour 2020  
Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe  
Avenant n°2 à la convention de mandat 2016 TE63-SIEG / SEMELEC  
Autorisation mandat d'encaissement des recettes pour l'exploitation des IRVE  
Convention tripartite TE63-SIEG / DGFIPI / SPIE pour prélever automatiquement les dépenses relatives à l'exploitation des IRVE  
Information Carrefour des Maires et des Elus d'Auvergne 2019  
Information RGPD sur la situation de la convention CAM  
Information Cahier des Charges de Concession – modèle 2017



## *Comité syndical du 7 décembre 2019*

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 12 octobre 2019  
Déplacements du Président et des Vice-Présidents pour mandats spéciaux  
Droits à la formation des élus  
Décision Modificative n°4 – DM4 2019  
Budget Primitif – BP 2020  
AP / CP 2020  
Convention de mandat TE63-SIEG / SEMELEC 63 - Année 2020  
Convention AMR 63 / TE63-SIEG  
Convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques :  
TE63-SIEG / GIREVE  
Gestion des Comptes Flottes privées ou de collectivités  
Accord des transferts de compétence IRVE des collectivités  
Modification des cotisations en vue de l'adhésion de Clermont-Auvergne-Métropole à la compétence IRVE  
Programme d'Electrification Rurale 2019  
Rapport de représentants du TE63-SIEG au conseil d'administration de SEMELEC 63  
Négociation du Cahier des Charges de Concession modèle 2019  
Convention installation système de vidéo protection  
Planning des réunions de Secteur Intercommunal d'Énergie

## *Comité syndical du 19 décembre 2019*

Convention AMR 63 / TE63-SIEG  
Convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques :  
TE63-SIEG / GIREVE  
Gestion des Comptes Flottes privées ou de collectivités  
Accord des transferts de compétence IRVE des collectivités  
Modification des cotisations en vue de l'adhésion de Clermont-Auvergne-Métropole à la compétence IRVE  
Programme d'Electrification Rurale 2019  
Rapport de représentants du TE63-SIEG au conseil d'administration de SEMELEC 63  
Négociation du Cahier des Charges de Concession modèle 2019  
Convention installation système de vidéo protection  
Planning des réunions de Secteur Intercommunal d'Énergie

## RÉUNIONS DE BUREAU

07/03/2019

04/06/2019

17/09/2019

06/11/2019

## COMITÉS SYNDICAUX

06/04/2019

29/06/2019

09/07/2019

12/10/2019

07/12/2019

19/12/2019

## Réunion de Secteur

05/11/2019  
Aigueperse - Lezoux  
Thiers - Billom

13/11/2019  
Mont dore  
Rochefort - Montagne  
Pontaumur

15/11/2019  
St Eloy les Mines  
Manzat - Riom

27/11/2019  
Ambert

19/11/2019  
Issoire  
Veyre Monton  
Secteur Eclairage Urbain

## Le TE63-SIEG de A à Z

### A

**ARENH** : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique  
**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
**AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie  
**Article 8** : Dans la convention de concession, cet article définit les conditions d'intégration des ouvrages dans l'environnement, pour des raisons esthétiques. Ces opérations sont couramment dénommées « enfouissement » ou « effacement » de réseau. Depuis la tempête de 1999, ces opérations sont également faites pour des raisons de sécurité. Le concessionnaire apporte une contribution financière annuelle à ces opérations  
**Autorité concédante** : Rôle assuré par le SIEG en confiant ses réseaux à ENEDIS et la fourniture au TRV à EDF, en contrôlant leur activité

### B

**BF** : Ballons fluorescents = lampes aux vapeurs de mercure dont la commercialisation est interdite depuis 2015  
**Branchement** : Opération de liaison par ENEDIS entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situé dans le bâtiment  
**BT** : Basse Tension. Se dit des lignes électriques (230/400 Volts)

### C

**CAO** : Commission d'Appel d'Offres  
**CCMP TEPCV** : Commission Consultative Mixte Paritaire Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte  
**CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux  
**CEE** : Certificat d'Économie d'Énergie  
**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales  
**CMA** : Client Mal Alimenté  
**Concession** : Obligations résultant de la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF) pour le service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique, intéressant notamment les travaux et le service aux usagers  
**Concessionnaire** : Exploitant du réseau public propriété du SIEG pour le compte des communes, ENEDIS. Fournisseur au TRV de l'énergie électrique, EDF  
**Contrôle** : Une des obligations résultant de la convention de concession (article 32), assurée par l'autorité concédante (SIEG) et faisant l'objet d'un rapport annuel  
**CPE** : Contrat de Performance Énergétique  
**CRAC** : Compte Rendu d'Activité de Concession (ENEDIS)  
**CRAIG** : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique  
**CRE** : Commission de Régulation de l'Énergie  
**CSPE** : Contribution au Service Public de l'Électricité

### D

**Délégué** : Elu représentant sa collectivité au sein d'un secteur du SIEG ou au Comité Syndical du SIEG  
**DGEC** : Direction Générale de l'Énergie et du Climat  
**DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux  
**Distribution de l'électricité (service public de)** : Service assuré aux administrés consistant en la distribution de l'électricité dans les réseaux de basse et moyenne tension appartenant aux SIEG du Puy-de-Dôme. Ce dernier est responsable du bon fonctionnement de ce service public  
**DMA** : Départ Mal Alimenté  
**DT** : Déclaration de travaux  
**DQI** : Décret Qualité Investissement

### E

**EDF** : Électricité De France  
**ENEDIS** : Électricité Réseau Distribution France  
**Enfouissement / dissimulation** : Opération consistant à enterrer les réseaux électriques, ou à les poser en façade des bâtiments  
**EnR** : Énergie Renouvelable  
**ENV** : Environnement  
**EP** : Éclairage Public  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EPG** : Éclairage Public Géolocalisé  
**EPI** : Éclairage Public sur Illuminations Festives  
**EPT** : Éclairage Public suite à Petits Travaux  
**ER** : Électrification Rurale  
**Extension** : Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de câbles en souterrain)

### F

**FACE** : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification. Créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, il vise à faciliter le financement des travaux d'électrification en zone rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs et s'élève à environ 300 millions d'euros par an. La loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, a conforté son existence dans l'article L.2224-31 du CGCT.  
**FCTVA** : Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**FILS NUS** : Anciennes lignes BT non torsadées (non isolées)  
**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à laquelle le SIEG adhère  
**FT** : Pour les programmes de travaux liés aux réseaux d'Orange (ex France Télécom)  
**FTTH** : Fiber To The Home = fibre optique jusqu'à l'habitant

## G à K

**GRDF** : Gaz Réseau Distribution France

**HTA** : Haute Tension A : réseau électrique Moyenne Tension (20 000 Volts)

**HP** : Hors Programme, pour les travaux sur les lotissements, zones d'activités...

**IRVE** : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

**kVA** : kilo Volt Ampère : mesure de puissance électrique apparente d'une installation

**kWh** : kilo Watt Heure = 1 000 Watts produits ou consommés durant une heure

**kWc** : kilo Watt Crête = puissance maximale atteinte par un capteur solaire photovoltaïque avec un ensoleillement optimal

## L à N

**Lignes torsadées** : Lignes isolées car réalisées en câble torsadé

**Maîtrise d'ouvrage** : Dans le droit des travaux publics, la notion d'ouvrage (fait ou à faire) est très présente. La personne publique ayant la qualité de « maître d'ouvrage » décide des travaux à entreprendre avec une liberté variable. Ainsi, l'exécution des travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation d'ouvrages publics existants ne saurait être impunément omise ou refusée, la responsabilité du maître d'ouvrage pouvant être engagée. S'agissant des travaux neufs, il appartient au maître d'ouvrage d'apprécier ce qui doit être entrepris. Le maître d'ouvrage détermine les travaux à réaliser, après études et établissement de projets par ses services techniques, ou par des architectes ou bureaux d'études privés

**Maîtrise d'œuvre** : Dans les contrats d'exécution de travaux conclus avec les maîtres d'ouvrage, s'entend la mission de conception et d'assistance pouvant comporter l'étude de projets, la direction de l'exécution des travaux, la coordination de chantiers, la vérification du bon achèvement des travaux, le maître de l'ouvrage procédant à leur réception

**MDE** : Maîtrise de la Demande d'Énergie

**NOME** : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité – Loi 2010-1488 du 7 décembre 2010

## P

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PCT** : Part Couverte par le Tarif

**PPI** : Plan Pluri-annuel d'Investissement

**PT** : Petits Travaux, pour les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

**PÉRÉQUATION** : Application d'un même prix de service public qu'elle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire

**Périmètre de concession** : Territoire géographique sur lequel s'applique la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF)

**Pétitionnaire** : Demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme

**PV** : Générateur solaire photovoltaïque

## R

**Raccordement** : Opération de liaison par le SIEG (rural) ou ENEDIS (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle. Le SIEG facture la prestation sur la base du coût réel des travaux conformément aux lois dites SRU et UH

**Redevance R1, R2** : Versement annuel effectué par le concessionnaire (ENEDIS) à l'autorité concédante (SIEG) dans le périmètre de concession. Il se répartit en R1 et R2

**R1** : Redevance dite de fonctionnement, elle permet au SIEG de financer des dépenses annuelles pour l'accomplissement de sa mission en matière de contrôle, de conseils donnés aux usagers, de règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire ou encore de secrétariat

**R2** : Redevance dite d'investissement, elle représente chaque année « n » une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par le SIEG pendant l'année « n-2 »

**Régime Urbain** : S'entend du régime dont relève les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le maître d'ouvrage de renforcements est ENEDIS

**Régime Rural** : S'entend du régime dont relèvent les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le SIEG est maître d'ouvrage de renforcement

**RGPD** : Règlement Général de la Protection des Données

**Renforcement** : Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement de la section du câble, installation d'un nouveau transformateur)

**RTE** : Réseau Transport d'Électricité

## S

**SD** : Schema Directeur

**Sécurisation** : Changement des fils nus soumis aux aléas climatiques par des conducteurs en torsades isolés

**SEM** : Société d'Économie Mixte

**SHP** : Lampe Sodium Haute Pression

**SIE** : Le Secteur Intercommunal d'Électricité est un groupement de communes à l'échelon infra départemental

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SPL** : Société Publique Locale

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Énergie

**SWAP** : Possibilité d'échanger une offre de marché vers une offre basée sur de l'ARENH, ou inversement, en cours d'exécution du contrat ("échange" en français)

## T

**TEARA** : Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes - association des 13 syndicats d'énergie d'auvergne-Rhône-Alpes

**TCFE** : Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité

**TEPCV** : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

**THD** : Très Haut Débit

**THT** : Très Haute Tension (Haute Tension B)

**TPN** : Tarif de Première Nécessité, remplacé depuis le 1er janvier 2018 par le Chèque Énergie

**TRNEE** : Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Énergétique

**TRV** : Tarifs Réglementés de Vente

**TURPE** : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, lequel rémunère les activités d'ENEDIS et de RTE

## U à Z

**USéRAA** : Union des Syndicats d'Énergie Rhône Alpes et Auvergne

**VRG** : Valorisation des Remises Gratuites au concessionnaire des ouvrages réalisés par l'autorité concédante

Visitez le site du SIEG

www.sieg63.com



The screenshot shows the homepage of the SIEG website. At the top, there is a banner with a night view of a town and the SIEG logo. Below the banner, the date "16 Novembre 2016" is displayed. The main content area is titled "Accueil" and contains a paragraph about the SIEG's role as the owner of the public electricity and gas network in the Puy-de-Dôme department. A quote from Bernard VEISSIERE, President of the SIEG, is featured in the center. The left sidebar lists various menu items such as "Accueil", "Présentation", "Nos missions", and "SIG : Système d'Information Géographique EP". The right sidebar lists "Actualités", "Informations pratiques", "Téléchargements", and "Documents AG".

N'oubliez pas le SIG - Système d'Information Géographique en éclairage public - pour la déclaration des pannes et la visualisation de votre parc EP sur [www.sieg63.com](http://www.sieg63.com)

Rejoignez la communauté :



www.sieg63.orios-infos.com



territoire  
d'énergie

PUY-DE-DÔME



36 rue de Sarliève  
Centre d'Affaires du Zénith  
CS 20004  
63808 COURNON D'AUVERGNE  
Tél. 04 73 34 24 10  
Fax 04 73 34 19 13  
sieg63@sieg63.com  
www.sieg63.com